

# COMMUNIQUE DE PRESSE



## 4 novembre 2011

Le Parc naturel régional des Alpilles dresse le bilan de la première année de fonctionnement de son **Conseil en Energie Partagé**



A l'heure de la médiatisation du développement durable et de l'émergence de la nécessité de maîtriser la demande en énergie et en eau, une formule permet aux collectivités d'intervenir efficacement sur leurs consommations d'énergie et d'eau : **le Conseil en Energie Partagé**

### Contexte.

Le Parc des Alpilles est engagé depuis trois ans dans la mise en œuvre d'un Plan Local Energie Environnement, financé par la Région PACA, l'ADEME et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. L'un des axes majeurs de ce plan est le soutien aux communes du Parc qui souhaitent s'engager dans une démarche globale et cohérente de maîtrise des dépenses énergétiques, de développement des énergies renouvelables et d'économie de l'eau.

Cinq communes du Parc des Alpilles (**Mas Blanc des Alpilles, Mouriès, Orgon, Tarascon et Aureille**), dont certaines sont engagées dans l'appel à projet régional Collectivités Lauréates AGIR pour l'Energie (Mas Blanc des Alpilles et Orgon), ont exprimé leur souhait de bénéficier d'un Conseil en Energie Partagé. Le syndicat mixte du PNR des Alpilles s'est donc naturellement engagé à porter ce dispositif qui concourt à la mise en application de sa charte.

### Principe

Il s'agit, pour des petites communes qui ne disposent pas des moyens financiers et techniques, de **mutualiser l'intervention d'un technicien spécialisé, appelé économe de flux, pour les conseiller et réaliser des économies d'énergie et d'eau sur leur patrimoine.**

Ce technicien intervient auprès des communes afin de leur faire réaliser des économies d'énergies et d'eau à travers un bilan des consommations énergétiques et d'eau du patrimoine communal. Il réalise notamment les actions suivantes :

- Mettre en place un suivi des consommations et une base de données sur le patrimoine municipal.
- Analyser et optimiser les factures et contrat d'abonnement.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

---

- Aider la commune à fixer des priorités d'intervention.
- Réaliser des diagnostics et rédiger des fiches de préconisations pour mener des actions de maîtrise de l'énergie et de l'eau.
- Aider la commune à mettre en œuvre ses préconisations si elle le décide.
- Conseiller les communes pour les nouveaux projets
- Sensibiliser les usagers des bâtiments publics (élus, techniciens et habitants de la commune).

## → L'actualité

Le Conseil en énergie partagé des Alpilles souffle sa première bougie. C'est le moment de faire un premier bilan. Pour les 5 communes adhérentes à ce service ([Mas Blanc des Alpilles](#), [Mouriès](#), [Orgon](#), [Tarascon](#) et [Aureille](#)), cette année est riche d'enseignement. Leurs factures énergétiques et de consommations d'eau ont été étudiées à la loupe, de même que l'ensemble de leur patrimoine communal. Une année a été nécessaire pour dresser une photographie fidèle de l'état du patrimoine communal et du profil « consommateur » des communes.

Et les premiers chiffres tombent : en moyenne, les dépenses énergétiques des communes se montent à environ 41 € par an et par habitant tandis que la moyenne nationale oscille entre 32 et 37 euros par an et par habitant (selon que la commune a moins ou plus de 2000 habitants). Soit une émission de 80kg CO<sub>2</sub>/an et par habitant. L'explication principale de ces chiffres est simple : le patrimoine communal est vétuste dans des petites communes rurales qui ne disposent que de peu de moyens humains et financiers. Raison supplémentaire pour continuer à faire confiance et appel au service du conseil en énergie partagé des Alpilles.

Et cette confiance paye : les premières économies financières ont déjà été réalisées grâce à l'adaptation des contrats de fournitures énergétiques aux besoins réels. Les communes travaillent maintenant à planifier les interventions (isolation, régulation, matériel performant..) qui devront raisonnablement s'étaler sur plusieurs années dans une optique d'amélioration constante. Les économies réalisées, cumulées dans le temps, serviront en partie (parfois en totalité) à rembourser les investissements pour le côté financier tandis que les kWh non consommés diminueront inéluctablement l'empreinte écologique du fonctionnement communal. Pour les gros travaux, ce sera l'occasion pour les communes à réfléchir à une réhabilitation d'ensemble intégrant bien sûr les problématiques énergétiques et d'eau, mais également les problèmes d'accès à tous, de confort, de patrimoine...

Ce service est également le moyen de sensibiliser par la démarche engagée, les gestionnaires et usagers des bâtiments en les informant sur les gestes vertueux pour une utilisation responsable des lieux mis à leur disposition.

Le Conseil en énergie partagé des Alpilles est au service des communes et doit leur permettre de participer à l'effort national pour atteindre d'ici 2020 les objectifs de réduction des consommations énergétiques (20%) et d'eau (20%). Déjà, certaines communes des Alpilles sont sur les rangs pour, elles aussi, bénéficier de ce service.

---

**Plus de renseignement → Contact Parc naturel régional des Alpilles : Laurent FILIPOZZI, 04 90 54 24 18**

